

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche organise un concours **externe**, un concours **Interne** et un concours **de 3^{ème} Voie**

D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES Principal de 2^{ème} classe

➤ CONCOURS EXTERNE POUR 5 POSTES

Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle « Petite Enfance » ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le Décret du 13 Février 2007.

➤ CONCOURS INTERNE POUR 9 POSTES

Ouvert aux fonctionnaires et aux agents des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 09 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'État et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier au 1er Janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

➤ CONCOURS DE 3^{ème} VOIE POUR 1 POSTE

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles(*), soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'association.

(*) Il doit s'agir de fonctions exclusivement exercées sous contrats de droit privé

Pour toute information complémentaire, en particulier sur les conditions pour concourir, vous pouvez contacter le Service Concours du Centre de Gestion de la Manche.

Date et lieux des épreuves écrites : 08 Octobre 2025 dans le Centre-Manche

Période de retrait du dossier d'inscription : du 02 Avril au 04 Juin 2025

- soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et affranchie au tarif 100g en vigueur ; cachet de la poste faisant foi ;
- soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;
- soit par préinscription sur le site www.cdg50.fr (rubrique en 1 clic). Le dossier d'inscription imprimé lors de la préinscription devra être retourné au Centre de Gestion de la Manche au plus tard le 12 Juin 2025 (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

***Aucune demande par téléphone, mail ou fax ne sera acceptée.
Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.***

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : le 12 Juin 2025

- soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;
- soit par voie postale, au Centre de Gestion de la Manche (cachet de la poste faisant foi).

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace
CS 12309

50009 SAINT-LO Cedex

[du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00]

POUR AFFICHAGE